Arrêté n° 690/2026/DAJI relatif à la recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire pour l'Université de Limoges

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-1 et suivants et D. 719-1 et suivants ;

Vu le Décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat ;

Vu la délibération n°2026-045 du 19 mars 2026 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique ;

Vu la délibération du 3 mai 2019 du conseil d'administration portant modification des statuts de l'université ;

Vu la délibération du 12 février 2010 du conseil d'administration portant modification du règlement intérieur de l'Université ;

Vu la décision « cadre » n° 483/2026/DAJI relative à la mise en œuvre du vote électronique du 28 septembre 2026 ;

Vu l'arrêté n° 484/2026/DAJI relatif à l'élection des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire pour l'Université de Limoges

Vu l'avis du Comité Electoral Consultatif en date du 6 novembre 2026

ARTICLE 1 - OBJET

Les opérations électorales relatives à l'élection des représentants des usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire pour l'Université de Limoges listées ci-dessous auront lieu du mardi 24 au jeudi 26 novembre 2026

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

ARTICLE 2 – CONSEIL D'ADMINISTRTION

Conseil	Collège	Nom de liste	Noms des candidats
CA	Usagers	UNI : contre les blocages !	KEBBACHE Hilal AYDIN Ayline FIRMIN Paul LAGRIFFOUL Mathilde VERDIER Noah CHEVALIER Mila BALVAY Adrien HARANTOVA Adela DEMEME Nolhan CANTY Jade POCOROBBA François DUPUY-PILLET Camille
CA	Usagers	RESEAU SYNDICAL ET ASSOCIATIF (UNEF ET ASSOS) : luttons pour une université gratuite et ouverte à tou.te.s	METRY Jolann CODANDABANY Pavithra ROUDERGUE-CHAIT Valentin KPARA Hamoudalath DIALLO Boubacar OLLIER Emilie-Jeanne

ARTICLE 3 – COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Conseil	Collège	Nom de liste	Noms des candidats
CFVU	Usagers-Lettres	UNI : contre les blocages !	MONTHIEU Maxence CHEVALIER Mila BALVAY Adrien
CFVU	Usagers-Juridique	UNI : contre les blocages !	FIRMIN PAUL LAGRIFFOUL Mathilde DEMEME Nolhan
CFVU	Usagers-Sciences	UNI : contre les blocages !	POCOROBBA François GIROUX Aurore LABLENIE-ALVA Enzo SAINDOU Miraï-Radia VERDIER Noah FOLL-MARY Sofya
CFVU	Usagers - Santé	UNI : contre les blocages !	HARANTOVA Adela SUZE Axel CANTY Jade COUDERT Sacha
CFVU	Usagers - Lettres	RESEAU SYNDICAL ET ASSOCIATIF (UNEF ET ASSOS) : luttons pour une université gratuite et	POUCHOL-BLANCHON Vincent THEZINE Marynska MORO Antoine

		ouverte à tou.te.s	
CFVU	Usagers-Droit	RESEAU SYNDICAL ET ASSOCIATIF (UNEF ET ASSOS) : luttons pour une université gratuite et ouverte à tou.te.s	ROUDERGUE-CHAIT Valentin MERILIS Lorie TRONCHE Imanol
CFVU	Usagers-Sciences	RESEAU SYNDICAL ET ASSOCIATIF (UNEF ET ASSOS) : luttons pour une université gratuite et ouverte à tou.te.s	POU Lucile TOMENOU Wilfrid DRAME Hadja Fatoumata ENNASSIRI Mehdi PETH Lea PIERRE Gabriel
CFVU	Usagers-Santé	RESEAU SYNDICAL ET ASSOCIATIF (UNEF ET ASSOS) : luttons pour une université gratuite et ouverte à tou.te.s	TASCHER Amélie LAFAURIE Enzo LAOKPESSI Tina BEUVELET Brandon
CFVU	Usagers-Santé	BOUGE TON CAMPUS avec tes assos de Santé	LAFOREST Théo JACQUET MARTIN Milena LOUP Ethan DORIATH Emma ANOMAN Simon YARED Marie-José ISIDORE Yohan PIERRE-LOUIS Gaïa

ARTICLE 4 - EXÉCUTION

La Direction générale des services et l'Agent comptable de l'Université de Limoges sont chargés de son exécution.

Fait à Limoges, le 06 NOV. 2026

Monsieur le [redacted]

Publié le : 06 NOV. 2026
Transmis à l'Autorité rectorale le : 06 NOV. 2026
Copies délivrées :

- **Intéressé(e)(s) ;**
- **Direction Générale des Services ;**
- **Directeur des Achats et des finances ;**
- **Agent comptable.**